

La Roche-sur-Yon, le mardi 7 octobre 2025

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Hôtel de Ville et Agglomération  
Place du Théâtre  
BP 829  
85021 La Roche-sur-Yon  
Tel : 02 51 47 47 47

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

### LISTE DES DELIBERATIONS

#### **1 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES ELUS REPRESENTANT LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AU SEIN DE LA SAEML ORYON - ANNEE 2024**

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance" des sociétés d'économie mixte locales.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le rapport annuel 2024 des représentants de la collectivité au sein de la SAEML ORYON.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 37 VOIX POUR**

**6 Abstention(s)** : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

**1 élu excusé** : Monsieur Christophe Hermouet.

**2 MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDES ECONOMIQUES POUR L'IMPLANTATION OU LA REPRISE DE COMMERCES - CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Région des Pays de la Loire et La Roche-sur-Yon Agglomération relative à la mise en place d'un dispositif d'aides économiques pour l'implantation ou la reprise de commerces.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR**

**41 VOIX POUR**

**3 élus ne prennent pas part au vote :** Madame Cécile Dreure, Madame Nathalie Gosselin, Monsieur Stéphane Ibarra.

**3 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2026 - COMMUNES DE LA ROCHE-SUR-YON ET DE RIVES DE L'YON**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

L'article L.3132-26 du code du travail prévoit que : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

Les communes de Rives de l'Yon et de La Roche-sur-Yon ont sollicité l'Agglomération :

- 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver 2026 ;
- le dimanche de la braderie de printemps du Centre-Ville 2026 ;
- le dimanche 21 juin 2026 ;
- 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été 2026 ;
- le dimanche de la braderie d'automne du Centre-Ville 2026 ;
- 29 novembre 2026 ;
- 6, 13, 20 décembre 2026.

Il est proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis conforme à la demande faite par les deux communes.

**QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR,**

**36 voix POUR**

**6 voix CONTRE :** Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

**3 ABSTENTION(S) :** Monsieur Patrice Gaborit, Madame Isabelle Camand, Madame Cécile Dreure.

#### **4 FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

*Rapporteur : Madame Angie Leboeuf*

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la prise en charge des frais, à hauteur maximum de 600€ TTC par personne, du Président du Conseil de développement et de deux membres du Bureau du Conseil de développement pour les rencontres annuelles de la Coordination Nationale des Conseils de Développement qui se sont tenues à Toulouse les 24, 25 et 26 septembre.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

#### **5 CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CHARTE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITÉ**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Lancée en 2008, la charte pour un assainissement non collectif (ANC) de qualité réunit l'ensemble des acteurs de la filière. Une évolution du fonctionnement de la charte en 2025 a été délibérée par le comité de pilotage : à partir de 2025, l'ensemble des acteurs doivent verser une contribution annuelle d'un montant de 150 €, incluant la mise à disposition d'outils pratiques de communication.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

#### **6 CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE DES EAUX USEES DE LA SOCIETE DVP**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Le service Eau, Assainissement de La Roche-sur-Yon Agglomération et l'exploitant du réseau d'eaux usées public SUEZ ont étudié les différentes installations de la Société DVP ainsi que ses rejets d'effluents dans le réseau public d'assainissement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes d'une convention spéciale de déversement.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

#### **7 ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES 2026-2030 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Le présent marché consiste à la réalisation des travaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales sur les domaines public et privé de La Roche-sur-Yon Agglomération et le domaine privé conventionné (ouvrages sous convention de servitude). Suite à l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 11 septembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature du marché.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

**8 EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES 2026-2029 -  
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Le présent marché a pour objet l'exploitation du service public des eaux pluviales du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération. L'exploitation du service eaux pluviales comprend la gestion des usagers, l'entretien et la maintenance des réseaux de collecte et des ouvrages de rétention des eaux pluviales. Les prestations à réaliser sont divisées en deux lots distincts, chacun attribué par la commission d'appel d'offre du 11 septembre 2025. Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature des marchés.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

**9 PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL - ANNEE 2024**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoient que les collectivités compétentes dans le domaine de l'assainissement ont l'obligation de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS).

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le rapport 2024 relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement.

**QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR,  
40 voix POUR**

**5 voix CONTRE** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

**10 AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI) AUPRES DE LA ROCHE-SUR-YON  
AGGLOMERATION - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE  
GESTION DE LA VENDEE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la convention jointe en annexe permettant de bénéficier de la mise à disposition par le Centre de gestion de la Vendée (CDG85) d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) et d'en autoriser la signature.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
38 VOIX POUR**

**5 élus ne prennent pas part au vote** : Monsieur Jacky Godard, Madame Sophie Montalétang, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Sylvie Durand, Monsieur Stéphane Ibarra.

**2 élus excusés** : Monsieur Pascal Thibault, Monsieur Bernard Quenault.

**11 CONDITIONS DE RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES AU SEIN DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le recrutement d'agents vacataires afin d'assurer des missions de médecin du travail pour le compte de La Roche-sur-Yon Agglomération.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR  
45 VOIX POUR**

**12 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS COMMUNAUTAIRES**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner, en qualité de référents déontologues, les membres de la liste constituée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) dans sa composition actuelle et dans sa composition future en cas d'évolution.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR  
45 VOIX POUR**

**13 APPROBATION DE L'AVENANT N°5 AVEC LA COMMUNE DE VENANSULT EN PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

Le Conseil communautaire est appelé à approuver les termes de l'avenant n°5 à la convention de maîtrise foncière établie entre l'EPF de la Vendée, la commune de Venansault et La Roche-sur-Yon Agglomération, pour les secteurs rue du Stade et rue de l'Ouche Cornue, en vue de prolonger la durée de la convention et les modalités de versement des avances.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR  
42 VOIX POUR**

**2 élus ne prennent pas part au vote** : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Pierre Lefebvre.

**1 élu excusé** : Monsieur Laurent Favreau.

**14 DROIT DE PREEMPTION URBAIN - MODIFICATION N° 11 DES MODALITES D'APPLICATION**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

Par délibération n°14 du 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération est devenue compétente en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme ce qui a entraîné le transfert de la compétence du droit de préemption urbain. Ce dernier doit être modifié suite à l'approbation du PLU de la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux et pour acter la fin d'une convention d'étude, secteur Saint André à Venansault.

Le Conseil communautaire est appelé à approuver ces modifications.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR  
45 VOIX POUR**

## **15 CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE CENTRE-VENDEE**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et conformément à la stratégie régionale des mobilités adoptée en 2021, la Région Pays de la Loire élabore un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) pour chaque bassin de mobilité. Le COM du bassin centre-vendée a été construit en concertation entre la Région, le Département de la Vendée, huit intercommunalités (dont La Roche-sur-Yon Agglomération), le SyDEV et SNCF Gares & Connexions. Ce contrat définit une feuille de route partagée autour de 7 chantiers prioritaires et 16 fiches actions, avec pour ambition de développer des mobilités durables, solidaires, accessibles et intermodales.

La participation des EPCI aux actions reste volontaire et tout engagement financier fera l'objet de conventions spécifiques. Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin centre-vendée et d'en autoriser la signature.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

## **16 PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION 2026-2035 - ARRET DU PROJET**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité, La Roche-sur-Yon Agglomération a élaboré son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) pour la période 2026-2035, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Ce document de planification stratégique vise à structurer une offre de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle, en coordination avec les territoires limitrophes, afin de garantir à chaque habitant une solution de mobilité durable, accessible et adaptée. Il s'inscrit dans une démarche de transition énergétique, de développement des transports collectifs, des modes actifs et de l'intermodalité.

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le projet de PdMS tel qu'annexé à la présente délibération, de le transmettre pour avis aux personnes publiques associées, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, puis de le soumettre à la consultation du public avant son approbation définitive en 2026.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

**17 CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYDEV POUR LE COFINANCEMENT DE L'ETUDE SUR LES PARTS MODALES REALISEE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION 2026-2035**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) 2026–2035, La Roche-sur-Yon Agglomération a réalisé une étude sur les parts modales des déplacements, confiée au bureau d'études ENTROPY, pour un montant de 62 500 € HT. Par délibération de son bureau syndical du 13 mars 2025, le SYDEV a accordé une subvention correspondant à 50 % du coût de l'étude, plafonnée à 30 000 € HT, dans le cadre de son dispositif d'aide à la transition énergétique.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la convention financière avec le SYDEV et d'en autoriser la signature.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
39 VOIX POUR**

**4 élus ne prennent pas part au vote** : Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Malik Abdallah.

**2 élus excusés** : Madame Françoise Raynaud, Madame Gisèle Seweryn.

**18 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX - COMMUNE DE NESMY**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre de la requalification des cheminements doux rue Abbé Sireau et rue des Charmes, une reprise des trottoirs et la création de traversée piétonne sécurisée vont être aménagés. Cette requalification permettra de créer des connexions piétonnes avec les liaisons existantes. Le montant total de cette opération s'élève à 152 998,80€ TTC, il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner ce projet par l'attribution du fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux d'un montant de 51 384 € TTC.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

**19 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX - COMMUNE D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre de la sécurisation de la RD 80 - au niveau du secteur de la Soulinière aux Clouzeaux, un cheminement doux piéton va être aménagé. Le montant total de cette opération s'élève à 50 000 € HT, il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner ce projet par l'attribution du fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux d'un montant de 10 000 € HT. De plus, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la convention et d'en autoriser la signature.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

**20 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX -  
COMMUNE DE LANDERONDE**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre de la construction de son nouveau centre de loisirs et du club ados, la commune de Landeronde souhaite renforcer les liaisons douces par la création d'une voirie partagée (voiture – cycles), permettant une sortie sécurisée des nouveaux équipements et leurs connexions avec l'école publique et l'espace naturel « Zone étangs ». Le montant total de cette opération s'élève à 16 544,04 € TTC, il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner ce projet par l'attribution du fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux d'un montant de 6 915 € TTC. D'autre part, il est proposé d'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir et d'en autoriser la signature.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR  
45 VOIX POUR**

**21 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS -  
RAPPORT ANNUEL - ANNÉE 2024**

*Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau*

L'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps ».

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le rapport 2024 relatif sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR  
45 VOIX POUR**

**22 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LE SYNDICAT MIXTE YON ET VIE - AVENANT N°1**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est demandé au Bureau Communautaire d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition conclue entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie. L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels et de moyens au bénéfice du Syndicat Mixte Pays Yon et Vie ci-annexé a pour objet d'actualiser les quotités de mise à disposition ainsi que de prolonger la convention de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2026.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
15 VOIX POUR**

**3 Abstention (s) :** Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

**19 élus ne prennent pas part au vote :** Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Thierry Ganachaud, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur David Bély, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Madame Sophie Montalétang, Monsieur Christophe Hermouet, Madame Angie Leboeuf, Madame Sylvie Durand, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Patrick Durand, Madame Michelle Grellier, Madame Cécile Dreure, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille.

**8 élus excusés :** Monsieur Laurent Favreau, Madame Annabelle Pillenière, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Gisèle Seweryn, Monsieur Bernard Quenault, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Sébastien Allain.

**23 MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE PORTEE PAR L'AGGLOMERATION ET VISANT A INTEGRER AU DISPOSITIF LES COMMUNES DE MOUILLERON-LE-CAPTIF ET DE DOMPIERRE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Les communes de Mouilleron-le-Captif et de Dompierre-sur-Yon ont choisi de rejoindre une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). La Ville de La Roche-sur-Yon étant déjà engagée dans une ORT dans le cadre du programme Action cœur de Ville, il a été décidé de mettre en place une convention ORT à l'échelle intercommunale.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
36 VOIX POUR**

**8 élus ne prennent pas part au vote :** Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Christine Rambaud-Bossard, Madame Cécile Dreure, Madame Nathalie Gosselin, Monsieur Stéphane Ibarra.

**1 élu excusé :** Monsieur Laurent Favreau.

**24 REPONSE SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) CONCERNANT LA GESTION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - EXERCICES 2017 ET SUIVANTS**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Par délibération du 26 septembre 2024, le Conseil communautaire a pris acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de l'Agglomération, arrêté par la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire pour les exercices 2017 et suivants. L'article L.243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an, à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. »

Le rapport, annexé à la présente délibération, précise les suites données aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

**PREND ACTE**

**25 FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION DU PRÉLÈVEMENT 2025**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de l'intégralité du prélèvement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié en 2025 à La Roche-sur-Yon Agglomération conformément au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

**26 FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION DU REVERSEMENT 2025**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié en 2025 à La Roche-sur-Yon Agglomération conformément au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

**27 PACTE FISCAL ET FINANCIER 2021-2026 - VERSEMENT D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ECONOMIE EN 2025**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer aux communes membres le versement d'une dotation de solidarité communautaire "économie" sur l'exercice 2025 conformément au Pacte fiscal et financier 2021-2026.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
40 VOIX POUR**

**5 Abstention(s)** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

**28 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer à la Commune de Dompierre-sur-Yon des fonds de concours pour un montant global de 87 361,44 € au titre de son enveloppe de base.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

**29 MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

La présente délibération a pour objet l'autorisation de signature des avenants suivants :

- Marché A23018 - Collecte des déchets ménagers et prestations annexes associées sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération – Lot n° 01 : Collecte des déchets ménagers, maintenance des équipements d'apport volontaire, gestion de la relation avec les usagers : Avenant 3,
- Marché A21081 - Accord-cadre pour les travaux d'assainissement des eaux usées et eau pluviale : Avenant 4,
- Marché G22012 : Fournitures de mobiliers administratifs - lot 1 : Acquisitions de sièges et d'assises : Avenant 3,
- Marché A22006 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception, réalisation et à l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de La Roche-sur-Yon : Avenant 2,
- Marché G25008 - Produit d'hygiène et d'essuyage unique et distributeurs associés, sacs poubelles : Avenant 1,
- Marché G25009 - Produits d'entretien et petits matériels, brosse à dents : Avenant 1.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR  
45 VOIX POUR**

### **30 CONCESSIONS ORYON - ADOPTION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS 2024**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les comptes rendus financiers 2024 des zones d'activités économiques gérées par la SAEML ORYON sous le régime de la concession.

#### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR**

#### **32 VOIX POUR**

**9 élus ne prennent pas part au vote** : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin.

**Excusés** : Monsieur Laurent Favreau, Madame Annabelle Pillenière, Madame Gisèle Seweryn, Monsieur Sébastien Allain.

### **31 FOURNITURE DE MOBILIERS ADMINISTRATIFS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de la Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et 3 communes de l'Agglomération pour la fourniture de mobiliers administratifs. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer les marchés au nom et pour le compte du groupement.

#### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR**

#### **45 VOIX POUR**

### **32 REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - ACTUALISATION**

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Le règlement budgétaire et financier a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 9 février 2021. La chambre régionale des comptes ayant formulé des préconisations d'amélioration, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver un nouveau Règlement Budgétaire et Financier.

#### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR**

#### **45 VOIX POUR**

### **33 RECONDUCTION DU DISPOSITIF SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE (SLIME) EN 2026 ET 2027**

*Rapporteur : Madame Sophie Montalétang*

La convention tripartite relative au dispositif de lutte contre la précarité énergétique SLIME arrivant à échéance le 28 février 2026, il est proposé au Conseil communautaire de reconduire le dispositif par voie d'avenant pour la période 2026-2027, dans le cadre du nouvel appel à candidatures qui sera lancé au niveau national par le CLER - réseau pour la transition énergétique.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR**

**44 VOIX POUR**

**1 élu ne prend pas part au vote : Monsieur Guy Batiot.**

### **34 CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS 2025 / 2030**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter un nouveau document stratégique, la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) 2019/2024 de logements locatifs sociaux étant arrivée à échéance. Après avis de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 20 juin 2025, du Préfet et des membres du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement, la CIA 2025/2030 est soumise à l'organe délibérant de l'EPCI.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR**

**39 VOIX POUR**

**6 Abstention(s) :** Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

### **35 REVALORISATION DE LA SUBVENTION EN BAIL REEL SOLIDAIRE**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'harmoniser l'aide apportée sur le BRS avec celle du Département de la Vendée et de revaloriser à 3 000 € par logement la subvention.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR**

**43 VOIX POUR**

**2 élus ne prennent pas part au vote :** Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Christine Rambaud-Bossard.

**LE PRESIDENT INFORME LES ELUS COMMUNAUTAIRES SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**